

FEDERATION ALGERIENNE DE FOOTBALL

LIGUE REGIONALE DE FOOTBALL – BATNA

COMMUNIQUE

COTISATIONS DES MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

En prévision de l'Assemblée Générale Ordinaire de l'exercice 2019, la LRF Batna porte à la connaissance des clubs que montant de la cotisation annuelle est de dix mille dinars (10.000,00).

Le dernier délai d'adresser ces cotisations à la LRF Batna (CCP N°277 39 20 / 24) est fixé au 15 février 2020.

Les Présidents de clubs qui ne s'acquitteront pas de cette cotisation ne pourront pas prendre part aux travaux de cette AGO dont la date sera communiquée ultérieurement.

